

Un passeport pour votre animal ? Votre vétérinaire vous informe



➤ Le passeport devient obligatoire pour certifier la Vaccination Rage

- Depuis le 1/1/2009, le passeport remplace le certificat Cerfa de vaccination antirabique (arrêté Ministère de l'Agriculture du 10/10/2008)
Pour être valable, la vaccination antirabique doit désormais être certifiée chaque année dans le passeport. Pour obtenir son passeport, votre animal doit être préalablement identifié.
- Vacciner votre animal contre la rage, c'est le protéger d'une maladie mortelle qu'il peut contracter :
 - ⇒ en voyageant
 - ⇒ ou même en France métropolitaine (3 cas se sont déclarés en 2008 en Seine et Marne, dans le Var et en Isère, dus à des animaux importés sans être vaccinés)
- Un animal identifié et vacciné contre la rage peut échapper à l'euthanasie en cas de contamination.

➤ Le passeport, nouveau carnet de Santé de votre animal

Le passeport devient le carnet de santé de votre animal pour :

- les interventions médicales devant être certifiées :
 - vaccination antirabique
 - autres vaccinations
 - sérologie rage
 - traitements antiparasitaires

Vaccin non certifié = animal non protégé !

- les obligations administratives liées à la nouvelle loi sur les chiens dangereux :
 - date de délivrance du permis de détention
 - date de la dernière évaluation comportementale et délai de renouvellement

➤ Le passeport, document complet d'Etat Civil

Le passeport vous permet à tout moment :

- de justifier de l'identité de votre animal
- de prouver qu'il est en règle
- de voyager sans délai dans la plupart des pays de l'Union Européenne, si votre animal est valablement vacciné contre la rage
- de voyager dans les pays de l'Union Européenne à législation renforcée (Royaume Uni, Irlande, Norvège, Suède, Malte) sous réserve d'une identification par puce électronique, d'une sérologie rage et d'un traitement antiparasitaire tiques + échinocoques.



**Le passeport ne sert plus seulement à voyager :
il devient le nouveau carnet de santé et d'état civil de votre animal**